



UNIVERSITE D'ETAT D'HAÏTI
RECTORAT

30487

SGUEH/.....

Port-au-Prince, le 12 JUL. 2024

Note de dénonciation

Objet : Mise en garde concernant la circulation de fausses informations assimilées à l'Université d'Etat d'Haïti

Le Rectorat de l'Université d'Etat d'Haïti tient par la présente à apporter un démenti formel concernant les informations faisant croire que l'UEH :

- d'une part, a demandé aux institutions académiques internationales de procéder à l'annulation des études de master et doctorales des étudiants issus de l'Ecole de Droit et des Sciences Economiques des Gonaïves (EDSEG) pour la période allant de 2019 à 2024 ;
- et d'autre part, a sollicité la révocation des juges et fonctionnaires ayant étudié à l'EDSEG durant la période susmentionnée.

Le Rectorat dénonce et condamne avec la plus grande rigueur cette démarche malhonnête de la part des gens mal intentionnés qui ne visent qu'à créer de la confusion dans l'opinion publique à la suite au protocole d'entente qu'il a signé le 3 juillet 2024 avec l'Ecole de Droit et des Sciences Economiques des Gonaïves dans le plus grand intérêt de la communauté de l'EDSEG.

En conséquence, le Rectorat appelle tout un chacun à la plus grande vigilance en vérifiant l'authenticité des informations véhiculées au nom de l'UEH. Ce, pour éviter de tomber dans le piège de ces malfrats cherchant à fragiliser l'entente trouvée entre les deux institutions. Par ailleurs, le Rectorat met en garde les auteurs et complices de cette pratique calomnieuse à l'endroit de l'UEH sous peine d'être poursuivie par devant qui de droit.

Unité de communication de l'UEH